

PROTECTION SOCIALE

ASSURANCE VIEILLESSE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 12 mars 2009 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2007 portant nomination des administrateurs du conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français, à l'exception du président

NOR : SASS0930311A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, la ministre de la santé et des sports et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-730 du 7 mai 2007 relatif à la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français, notamment son article 5,

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 portant nomination des administrateurs du conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français, à l'exception du président,

Vu les résultats des élections des représentants des retraités en date des 27 et 28 novembre 2008,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les administrateurs titulaires et suppléants mentionnés au II de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 décembre 2007 sont respectivement remplacés par les personnes suivantes :

Titulaires

M. Durand (Bernard).
M. Mizermont (Jean-Claude).

Suppléants

M. Samson (Maurice).
M. Le Coz (Jean-Claude).

Article 2

Le directeur des transports ferroviaires et collectifs au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le directeur de la sécurité sociale au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et le directeur du budget au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 12 mars 2009.

Pour les ministres et par délégation :

L'administration civil hors classe
chargé de la sous-direction-du travail et des affaires sociales,
J.-M. CRANDAL

Le sous-directeur des retraites et des institutions
de la protection sociale complémentaire,
J.-L. IZARD

*Le sous-directeur des retraites et des institutions
de la protection sociale complémentaire,*

J.-L. IZARD

Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
G. GAUBERT